

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n° 36/2018**

**OBJET : MISE EN LOCATION D'UN STUDIO RUE DU CASTELET**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	6
Pouvoirs :	5
Votants :	22

### SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA.

**ABSENTS EXCUSES** : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Manon DEGLI INNOCENTI, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

La Commune a fait l'acquisition en 2015 d'une maison de village au n°7, rue du Castelet cadastrée section AM 180, composée d'un appartement et d'un studio en rez-de-chaussée.

Le studio, d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, a été remis en état par les services techniques de la Commune.

Le Maire propose de le mettre en location dès le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Compte-tenu de la surface et de sa situation, son prix de location pourrait être fixé à 250 € hors charges.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**DECIDE DE FIXER** le prix de location du studio situé au n°7, rue du Castelet, à 250€ par mois, hors charges.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 3 OCT. 2018  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 3 OCT. 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

